



Guide de présélection

À l'usage du conseiller en sécurité financière

Septembre 2013



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

1 LES MALADIES ACTUELLES OU PASSÉES ENTRAINANT UN REFUS

Toute personne ayant été l'objet d'une des maladies ou conditions suivantes n'est pas admissible. **Avant** de remplir une proposition, veuillez consulter ce guide avec votre client. **Ne soumettez pas de proposition** s'il a déjà souffert ou a fait l'objet d'un diagnostic de :



- Accident ischémique transitoire ou cérébrovasculaire
- Cancer : certains cancers comme les cancers de la peau (autres que le mélanome) ou à un stade précoce, peuvent être acceptés. Consultez le service de sélection des risques.
- Chorée de Huntington
- Dépendance à l'alcool ou toxicomanie dans les trois dernières années
- Diabète sucré, autre que le diabète de l'adulte
- Dystrophie musculaire
- Fibrose kystique
- Hépatite, autre que l'hépatite A
- Lupus érythémateux disséminé
- Maladie d'Alzheimer
- Maladie de Parkinson
- Maladie du cœur, y compris un infarctus du myocarde, une angine, une chirurgie valvulaire, un pontage coronarien, une angioplastie ou une insuffisance cardiaque
- Maladie du neurone moteur
- Maladie du rein, autre qu'un calcul rénal
- Paralysie permanente (sauf la paralysie cérébrale légère)
- Sclérose en plaques
- Sclérose latérale amyotrophique (SLA ou maladie de Lou-Gehrig)
- SIDA, une séropositivité au HIV ou une maladie associée au SIDA
- Transplantation d'un organe

Si votre client est présentement en investigation médicale, attendez les résultats avant de soumettre votre proposition.

Note : Les conditions suivantes chez votre client peuvent entraîner une exclusion : Cécité, Mutité, Surdité.

D'autres maladies ou troubles peuvent empêcher l'établissement d'une assurance maladies graves. Dans le doute, communiquez avec le service de sélection des risques avant de soumettre votre proposition.

ASSURANCE MALADIES GRAVES POUR ENFANTS

1. Les maladies actuelles ou passées entraînant un refus

Tout enfant ayant fait l'objet d'une des maladies ou conditions suivantes n'est pas admissible. Veuillez alors ne pas soumettre de proposition.

- Autisme
- Cancer (de tout type)
- Cardiopathie congénitale
- Diabète (de tout type)
- Déficience mentale
- Dystrophie musculaire
- Épilepsie
- Fibrose kystique
- Greffe d'organe
- Hémophilie
- Hépatite (autre que hépatite A)
- Infirmitté motrice cérébrale
- Maladie du neurone moteur
- Maladie rénale
- Paralysie
- Retard du développement
- SIDA, séroposivité au VIH ou maladie associée au SIDA
- Syndrome de Down
- Syndrome de Rett

Si votre client est présentement en investigation médicale, attendez les résultats avant de soumettre votre proposition.

2. Les antécédents familiaux

Tout enfant dont les membres de la famille immédiate (père, mère, frère, sœur de même sang)⁴ cumulent **deux diagnostics ou plus** des troubles suivants, avant l'âge de 60 ans, n'est pas admissible. Veuillez alors ne pas soumettre de proposition.

- Cardiopathie congénitale
- Diabète (autre que diabète de l'adulte)
- Maladie du neurone moteur (Incluant la sclérose latérale amyotrophique, SLA ou maladie de Lou-Gehrig)
- Myocardiopathie

Tout enfant dont un membre de la famille immédiate (père, mère, frère, sœur de même sang)⁴ a fait l'objet, avant l'âge de 60 ans, **d'un diagnostic ou plus** des troubles suivants, n'est pas admissible. Veuillez alors ne pas soumettre de proposition.

- Chorée de Huntington
- Polykystose rénale
- Polypose familiale du colon

⁴ Si les parents sont âgés de moins de 40 ans, nous devons également tenir compte des antécédents médicaux des grands-parents.

Note: Ne pas soumettre s'il y a 3 membres ou plus de la famille immédiate qui ont souffert d'un même type de cancer avant l'âge de 60 ans.

D'autres maladies ou troubles peuvent empêcher l'établissement d'une assurance maladies graves pour enfant. Dans le doute, communiquez avec le service de sélection des risques avant de soumettre votre proposition.

2 LES ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX

Des troubles graves diagnostiqués chez un membre ou plus de la famille immédiate (père, mère, frère, sœur de même sang) peuvent entraîner une exclusion, une surprime ou un refus.

Nombre de diagnostics dans la famille immédiate				
Maladie	Âge au diagnostic	1 antécédent	2 antécédents	3 antécédents ou plus
Cancer du sein	50 ans ou moins	Homme : standard	Homme : exclusion	Homme : exclusion
		Femme : surprime	Femme : surprime	Femme : refus
	51 à 59 ans	Homme : standard	Homme : exclusion	Homme : exclusion
		Femme : standard	Femme : surprime	Femme : refus
	60 ans ou plus	Homme : standard	Homme : standard	Homme : standard
		Femme : standard	Femme : standard	Femme : Considération individuelle
Cancer de l'ovaire	50 ans ou moins	Surprime	Surprime	Refus
	51 à 59 ans	Standard	Surprime	Refus
	60 ans ou plus	Standard	Standard	Considération individuelle
Cancer de la prostate	Moins de 60 ans	Standard	Surprime	Refus
	60 ans ou plus	Standard	Standard	Considération individuelle
Cancer colorectal	50 ans ou moins	Surprime*	Exclusion	Refus
	51 à 59 ans	Standard	Surprime	Refus
	60 ans ou plus	Standard	Standard	Considération individuelle
Autres cancers (même type)	60 ans ou moins	Standard	Surprime	Surprime
	Plus de 60 ans	Standard	Standard	Standard
Angine, infarctus, AVC	Moins de 60 ans	Standard	Surprime	Refus
	60 ans ou plus	Standard	Standard	Considération individuelle

Maladie	Âge au diagnostic	1 antécédent	2 antécédents ou plus		3 antécédents ou plus
			Assuré de 20 ans ou moins	Assuré de 21 à 59 ans	Assuré de 60 ans ou plus
Diabète	60 ans ou moins	Standard	Type 1 : Refus	Surprime	Standard
			Type 2 : Surprime		
			1 de type 1 + 1 de type 2 : Surprime		
	Plus de 60 ans	Standard	Standard	Standard	Standard

Maladie	Âge au diagnostic	1 antécédent		2 antécédents ou plus	
		Assuré de 50 ans ou moins	Assuré de plus de 50 ans	Assuré de 50 ans ou moins	Assuré de plus de 50 ans
Sclérose en plaques	Moins de 60 ans	Exclusion	Standard	Exclusion	Surprime
	60 ans ou plus	Standard	Standard	Standard	Standard

Maladie	Âge au diagnostic	1 antécédent	2 antécédents	3 antécédents ou plus
Alzheimer / démence	Moins de 60 ans	Exclusion	Exclusion	Refus
	60 à 64 ans	Standard	Exclusion	Refus
	65 ans ou plus	Standard	Standard	Considération individuelle

Maladie	Âge au diagnostic	1 antécédent		2 antécédents ou plus
		Assuré de 50 ans ou moins	Assuré de plus de 50 ans	
Parkinson	50 ans ou moins	Exclusion	Standard	Exclusion
	51 à 65 ans	Standard	Standard	Exclusion
	66 ans ou plus	Standard	Standard	Considération individuelle

Maladie	Âge au diagnostic	1 antécédent et plus		
		Assuré de 40 ans ou moins	Assuré de 41 à 49 ans	Assuré de 50 ans ou plus
Polykystose rénale	Moins de 60 ans	Refus*	Surprime*	Standard
	60 ans ou plus	Standard	Standard	Standard

Maladie	Âge au diagnostic	1 antécédent et plus	
		Assuré de 50 ans ou moins	Assuré de plus de 50 ans
Huntington	Moins de 60 ans	Refus	Exclusion
	60 ans ou plus	Standard	Standard

Maladie	Âge au diagnostic	1 antécédent		2 antécédents	2 antécédents	3 antécédents ou plus
		Assuré de 50 ans ou moins	Assuré de plus de 50 ans	Assuré de 50 ans ou moins	Assuré de plus de 50 ans	
Maladie du neurone moteur	Tout âge	Exclusion	Standard	Refus	Exclusion	Refus

*Sous certaines conditions, si une investigation complète et récente s'est avérée négative, possibilité de C.I.

Diabète type 1 : appelé communément diabète juvénile ou insulino-dépendant dont le diagnostic est typiquement porté avant l'âge de 30 ans.

Diabète type 2 : appelé communément diabète de l'adulte ou diabète non insulino-dépendant dont le diagnostic débute habituellement après l'âge de 35 ans.

Chaque diagnostic représente un facteur de risque individuel. Une combinaison de ces diagnostics pourrait entraîner une exclusion, une surprime ou un refus. Par exemple, votre client qui aurait un antécédent familial de cancer d'un même type pour deux de ses proches, l'un âgé de moins de 60 ans et l'autre de plus de 60 ans, pourrait être surprimé.

3 LA TAILLE ET LE POIDS

TAILLE (PIEDS)	TAILLE (CM)	Standard ¹		Surprimé	
		POIDS (LBS)	POIDS (KG)	POIDS (LBS)	POIDS (KG)
4' 8"	142 cm	76-139	34-63	140-193	64-88
4' 9"	145 cm	79-145	36-66	146-202	66-92
4' 10"	147 cm	81-149	37-68	150-207	68-94
4' 11"	150 cm	84-155	38-70	156-216	71-98
5' 0"	152 cm	87-159	39-72	160-222	73-101
5' 1"	155 cm	90-166	41-75	167-230	76-104
5' 2"	157 cm	92-170	42-77	171-236	78-107
5' 3"	160 cm	96-177	44-80	178-246	81-112
5' 4"	163 cm	100-184	45-83	185-255	84-116
5' 5"	165 cm	102-188	46-85	189-261	86-118
5' 6"	168 cm	106-195	48-88	196-271	89-123
5' 7"	170 cm	108-200	49-91	201-277	91-126
5' 8"	173 cm	112-207	51-94	208-287	94-130
5' 9"	175 cm	115-212	52-96	213-294	97-133
5' 10"	178 cm	119-219	54-99	220-304	100-138
5' 11"	180 cm	121-224	55-102	225-311	102-141
6' 0"	183 cm	126-232	57-105	233-321	106-146
6' 1"	185 cm	128-237	58-108	238-328	108-149
6' 2"	188 cm	132-244	60-111	245-339	111-154
6' 3"	191 cm	137-252	62-114	253-350	115-159
6' 4"	193 cm	140-258	64-117	259-357	117-162
6' 5"	196 cm	144-266	65-121	267-368	121-167
6' 6"	198 cm	147-271	67-123	272-376	123-171
6' 7"	201 cm	151-280	68-127	281-387	127-176
6' 8"	203 cm	154-285	70-129	286-395	130-180
6' 9"	206 cm	159-294	72-133	295-407	134-185

¹ Si le poids de votre client est inférieur au poids «standard», son admissibilité sera évaluée de façon individuelle.

² Si le poids de votre client est supérieur au poids «surprimé», il sera automatiquement refusé.

4 LA PRESSION ARTÉRIELLE ET LE CHOLESTÉROL

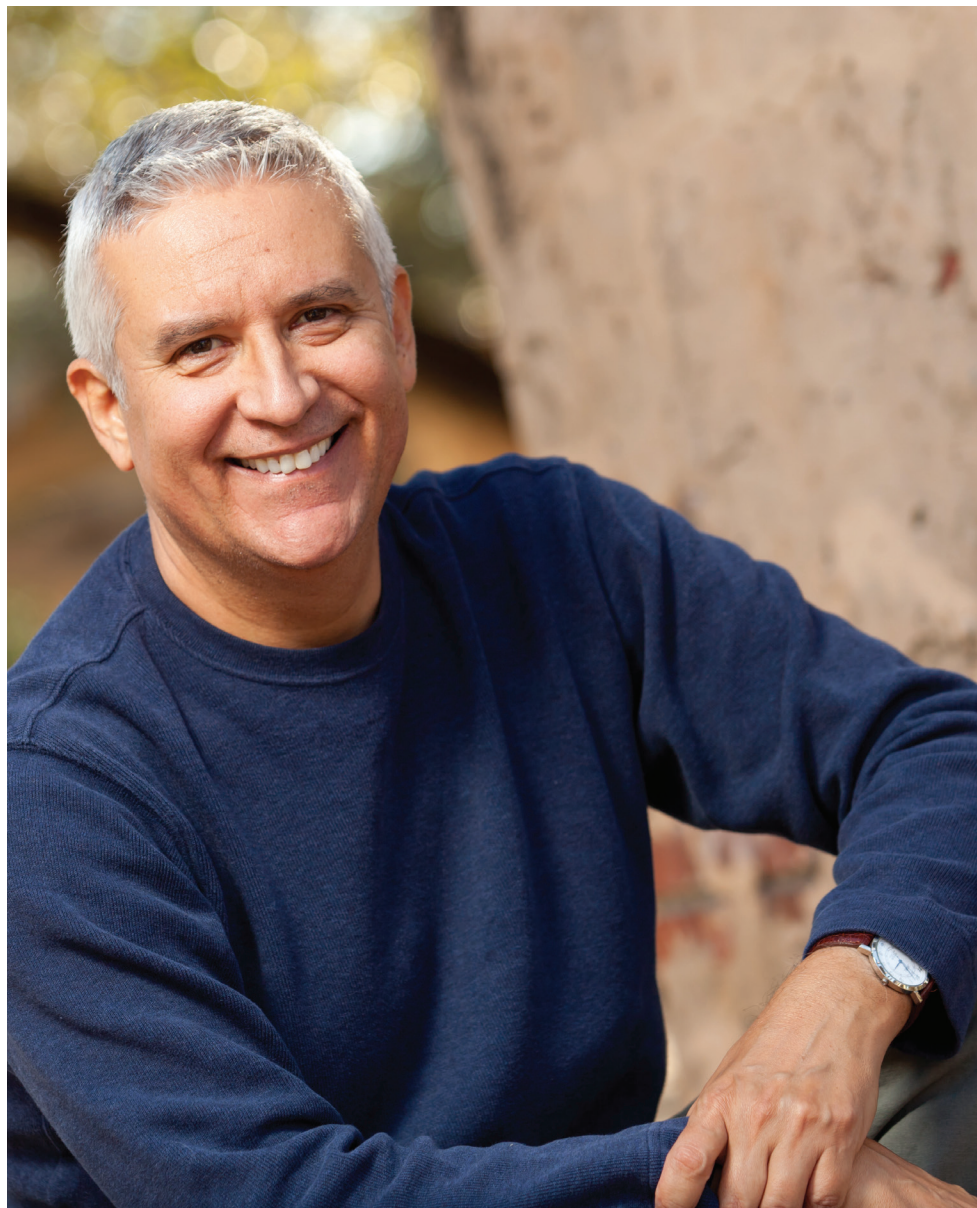
Si votre client connaît sa pression artérielle et son taux de cholestérol, sachez que ces deux éléments peuvent influencer une décision de sélection. Assurez-vous de les inscrire clairement dans la proposition.

EXEMPLE DE COMBINAISON DES FACTEURS DE RISQUE POUVANT ENTRAÎNER UNE SURPRIME, UN DÉLAI OU UN REFUS.

Prenons l'exemple de Paul, 50 ans :

- Fume un paquet par jour depuis 30 ans
- Mesure 5' 10" et pèse 192 lb
- Fait de l'hypertension qui est bien contrôlée par la médication
- A un parent (père) qui est décédé à 52 ans d'un cancer du poumon

Si Paul faisait l'objet d'une seule de ces conditions, il pourrait obtenir un classement « standard ». Comme Paul combine tous ces facteurs, il risque d'être refusé ou fortement surprimé.



À PROPOS DE DESJARDINS ASSURANCES

Desjardins Assurances propose, depuis plus d'un siècle, une gamme élargie de produits d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite, tant aux particuliers qu'aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances veille à la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Elle est l'une des principales sociétés d'assurance vie au Canada et fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au pays.



desjardinsassurancevie.com



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

*Ce guide est un outil de
référence seulement et est
sujet à changement sans
préavis.*

Desjardins Assurances désigne Desjardins
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro100.

